

## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 janvier 2017

Le Conseil Municipal de Saint Laurent la Gâtine, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 06 janvier deux mille dix sept à vingt heures trente, sous la présidence de Patrick LENFANT, Maire.

**PARTICIPANTS** : Patrick LENFANT (maire), Michelle VIEL (adjointe), Aymeric BLAN, Maryline BRUNOT, David DUPREY, Guillaume JAGOREL, Thierry LONGUET, Yannick VIET

**ABSENTS** (excusés): Jean Claude SOLIGNAT (adjoint), (pouvoir à Patrick LENFANT), Régis HERVE (pouvoir à Michelle VIEL), Coraline GUIOT.

Michelle VIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### 1. FUSION SIERO / SIEPRO

L'article L. 5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à des syndicats de communes et/ou des syndicats mixtes de fusionner entre eux et de constituer un nouveau syndicat. Pour cela, ils doivent délibérer sur leur futur périmètre et statuts.

Le SIERO et le SIEPRO ont engagé depuis plusieurs mois une réflexion d'un regroupement des deux structures. Ces deux syndicats présentent en effet des similitudes importantes, notamment du point de vue de la gestion de la distribution d'électricité, cette mission étant assurée sur leurs territoires respectifs par la SICAE-ELY.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et pris connaissance de la notification du Préfet d'Eure-et-Loir en date du 15 décembre 2016, il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la fusion du SIERO et du SIEPRO ainsi que les statuts du futur syndicat, dénommé SIE-ELY, qui serait issu de cette fusion.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la fusion SIERO et du SIEPRO
- D'approuver les projets de périmètre et de statuts annexes à la présente délibération.

### 2. DISSOLUTION SIZA

M. le Maire rappelle que suite à la parution de la loi NOTRé, la compétence des zones d'activités sera transférée de plein droit au 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux Communautés de Communes et d'Agglomération. Ainsi donc, à compter de cette date, l'Agglo du Pays de Dreux reprendra l'aménagement, l'entretien et la gestion de la zone d'activités de la Vallée du Saule sur les communes de Tremblay les Villages et Serazereux. M. le Maire expose que la Commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et Gestion de Zones d'Activités (Z.A. de la Vallée du Saule).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 le syndicat aura perdu son objet du fait du transfert de la zone

Commune de Saint-Laurent-La-Gâtine

d'activités de la Vallée du Saule à l'Agglo du Pays de Dreux.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SIZA a voté le 8 décembre 2016 l'auto dissolution du syndicat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acter à l'unanimité que la commune valide l'auto dissolution du Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion de la Zone d'Activités de la Vallée du Saule à Tremblay les Villages et Serazereux.

### **3. REPARTITION DE L'EXCEDENT AUX COMMUNES DU SIZA**

Le Comité Syndical du SIZA du 8 décembre 2016, ayant voté son auto dissolution (en application de la loi NOTRÉ), M. le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de répartition de l'excédent de liquidation aux communes membres du syndicat en fonction du nombre d'habitants par commune (recensement 2014).

Deux répartitions possibles :

- option 1 : répartition entre les 30 communes qui ne sont pas sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux
- option 2 : répartition entre les 60 communes du syndicat

Le Comité Syndical du SIZA du 8 décembre 2016 a opté pour l'option 1.

Il est précisé que pour que la répartition puisse se faire entre les 30 communes « hors Agglo du Pays de Dreux », il faut que les 60 communes du syndicat émettent un avis favorable. Si l'unanimité n'est pas constatée, l'option 2 de répartition s'appliquera.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acter la répartition de l'excédent de fonctionnement entre les 30 communes qui ne sont pas sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux, calculée au nombre d'habitants par commune.

### **4. TRAVAUX 2017 (voirie, assainissement ...)**

Afin d'obtenir une subvention de 30% à travers le FDAIC, il est indispensable de prévoir les dossiers de travaux de voirie. La commission voirie de la commune est convoquée le samedi 14 janvier pour étudier les chantiers prioritaires.

### **5 - QUESTIONS DIVERSES**

- Vœux du maire : samedi 28 janvier à 18h.
- Le chauffage de l'église est tombé en panne. Le dépannage est en cours.
- Remerciements à
  - o Isabelle Pellegrinelli pour son don de guirlandes lumineuses.
  - o Thierry Longuet pour son aide lors des travaux de raccordement à l'assainissement.

*La prochaine réunion du Conseil est prévue le 3 février 2017.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 23 h.

Fait et délibéré les jours, mois et an comme indiqué précédemment.